

Can. R.  
11/10/1913.  
DES MEMOIRES DE LA SOCIÉTÉ ROYALE DU CANADA

DEUXIEME SERIE—1906-1907

TOME XII

SECTION I

LITTERATURE FRANCAISE, HISTOIRE, ARCHEOLOGIE, ETC.

9

## L'Habitation de Samos

Par M. P.-B. CASGRAIN



EN VENTE CHEZ

J. HOPE ET FILS, OTTAWA; THE COPP-CLARK CO., TORONTO  
BERNARD QUARITCH, LONDRES, ANGLETERRE

1906

I.—*L'Habitation de Samos.*

Par M. P.-B. CASGRAIN.

(Lu le 23 mai 1906.)

L'évêque de Samos.—La villa de Samos.—Notes sur les personnages qui ont l'habité.—Thomas Ainslie.—Le Juge Mabane.—L'évêque Mountain.—L'Hon. Matthew Bell.—L'Hon. Wm. Sheppard.—La batterie de Samos, sa vraie position.—La maison et le poste de Saint-Michel.—Prise de ce poste.—Attaque manquée pour le reprendre.—Le cimetière Saint-Patrice. Bougainville retardé dans sa marche vers Québec le matin du 13 septembre 1759.

La petite localité qu'on appelait autrefois Samos n'est pas une des moins importantes, au point de vue historique, parmi celles qui environnent Québec. Quelques souvenirs rafraîchis et des détails plus précis et peu connus qui s'y rattachent et touchent aux personnages qui l'ont habitée, pourront, croyons-nous, intéresser la classe des lecteurs studieux.

Il existait à Sillery, lors du siège de Québec par Wolfe, deux maisons distinctes situées à l'ouest et non loin de l'Anse-du-Foulon, d'où ce général monta pour s'emparer des Hauteurs d'Abraham. L'une était la maison dite de Samos, qui avait servi auparavant de résidence à monseigneur Doquet, évêque titulaire de ce nom, laquelle il s'était bâtie en 1732;—l'autre, la maison appelée Saint-Michel, sur la ferme adjacente de Messieurs les ecclésiastiques du séminaire des Missions-Etrangères établi à Québec. Elle servait de maison de récréation à leurs élèves dès avant l'année 1701. Ces deux maisons sont celles mentionnées par Franquet, ingénieur et géographe du roi, qu'il remarqua, en passant par eau devant elles, en partant de Québec, en 1752.

“Vu en passant, dit-il, à cinq ou six cents toises de la ville l'Anse-des-Mères, à un quart de lieue de celle du Foulon; à même distance plus loing une maison nommée Samod (sic) *Samos* appartenant aux prêtres du Séminaire, et tout joignant la ferme de St-Michel, et plus loin, l'endroit nommé Sillery, où est une maison de campagne appartenant aux Jésuites de cette ville.”

Le nom de Samos vulgairement donné dans le temps aux environs de la localité où la villa était construite est maintenant éteint comme lieu d'habitation et n'existe que pour désigner la partie du chemin vers le Cap-Rouge, qui passe à cet endroit. Tout en faisant l'historique de

Samos, nous allons localiser spécifiquement le site de chacune des deux maisons, au moyen de pièces probantes et authentiques qui vont nous donner une idée exacte de la situation, étendue et topographie complète des lieux, afin de les examiner ensuite à leur point de vue stratégique et fixer le site de la batterie dite de Samos; puis nous pourrons suivre les opérations militaires qui eurent lieu sur le terrain depuis le lever du jour, le 13 septembre 1759, jusqu'à le retraite de Bougainville qui termina cette mémorable journée.

En référant au contrat de vente de la terre de Samos achetée de Nicolas de la Nouiller par Mgr Dosquet, on découvre que le vendeur avait pu établir l'enchaînement de tous les titres de propriété du fond, depuis l'acte de concession primordial jusqu'à celui de sa propre acquisition en 1724.

En effet, on y constate que Jacques Pagé, orfèvre, marchand-bourgeois de Québec, par contrat du 15 janvier 1724, devant M<sup>re</sup> Barbel, notaire, vend à M<sup>re</sup> de la Nouiller, conseiller du roi au conseil supérieur et trésorier de la marine en la ville de Quebeck, " cinquante arpens en superficie de terres (prix 600 lbs., payé d'avance) situées proche des terres de la maison de Saint-Michel, appartenant à Messieurs du Séminaire des Missions-Etrangères établi à Québec, sise au lieu appelé Coulonge, joignant du côté du sud-ouest aux terres des dits Sieurs du Séminaire, un chemin de douze toises entre d'eux, d'un bout au fleuve St-Laurent et par l'autre bout au grand chemin comme l'on va de Quebeck au Cap-Rouge à main gauche, aussi douze toises de large réservées pour le dit grand chemin entre d'eux," les dits 50 arpens tels et ainsi qu'ils ont été concédés à Jean Bonnart (sic) Bouvart, dit Lafortune,<sup>1</sup> par Monsieur de Montmagny, alors gouverneur en ce pays, suivant titre de concession du 15 novembre 1646 et brevet de confirmation de Messieurs de l'ancienne et première compagnie en ce pays, en date du 29 mars 1649; appartenant au vendeur comme héritier de défunt le Sieur Guillaume Pagé Carcy<sup>2</sup> et Elizaeth LeTarte, ses père et mère; et au dit feu Sr Pagé Carcy appartenant par acquisition qu'il en a faite de Geneviève Gaudin, épouse en premières noces de Antoine Boutin, et de Marguerite Gaudin, femme de Robert Pagé, par contrat passé devant M<sup>re</sup> Louis Chambalon, notaire royal, en cette la prévosté, le 27 mai 1702; ensuite duquel contrat est une ratification et une quittance des dix et vingt-neuf juin 1702; et aux dits Gaudins appartenant comme héritiers de défunt Barthélemy Gaudin, leur père, qui les avait acquis

<sup>1</sup> Nommé Bonneau dit Lafortune, — *Conseil Souverain, 1664, 8 février.*

<sup>2</sup> Ce Guillaume Pagé est ancêtre maternel par sa fille, Suzanne Pagé, de Mathilde Perreault, mon épouse, dont elle est la trisaïeule, et je remonte au père de Guillaume Pagé, moi aussi, du côté maternel.

du dit Bouvard, par contrat passé devant Mtre Laurent Bermen, notaire, en date du 21 mars 1649, confirmé le 29 du même mois,— relevant de Messieurs du Séminaire comme seigneurs de la châtellenie de Coulonge.”

Chacune des pièces citées plus haut a été soigneusement compulsée par nous et confirme l'exactitude des énoncés qu'elle comporte et qui en dérivent.

On sait que l'évêque de Samos nommé coadjuteur de Québec en 1728, passa au Canada à la fin de l'été 1729, pour y prendre possession de l'évêché de Québec, en sa qualité de coadjuteur.<sup>1</sup>

L'évêque en titre par succession était Mgr Duplessis-Mornay, de Paris, ci-devant coadjuteur et résignataire, auquel fut dévolu néanmoins l'évêché à son insu et dont il prit possession par procureur; car, vu son âge et ses infirmités, il se trouvait hors d'état de traverser les mers. Mgr Dosquet prit passage sur la flûte du roi “*L'Eléphant*” qui fit naufrage dans la nuit du 1er septembre 1729, sur les battures du Cap-Brûlé, côte nord du Saint-Laurent, à environ dix lieues en bas de Québec.

Comme avant sa nomination Mgr Dosquet avait déjà demeuré au pays pendant deux ou trois ans, en qualité de simple prêtre chez les Sulpiciens de Montréal, étant sulpicien lui-même, ses relations et sa connaissance du pays faisaient croire qu'il allait s'y fixer et s'attacherait à son diocèse, surtout après le démission de Mgr de Mornay qui fut donnée le 12 septembre 1733.

On le vit aussi, pour s'installer à son arrivée, commencer par faire réparer en partie le palais épiscopal, grand et solide édifice construit par Mgr de Saint-Vallier et demeuré vacant depuis, car ce prélat demeurait à l'Hôpital-Général. Le roi accorda alors une gratification de 3,000 livres à l'évêque de Samos, plus pour contribuer aux réparations qu'en vue de l'indemniser des pertes réclamées par lui à raison du naufrage de *l'Eléphant*; et même le roi lui permit la vente de cinq emplacements adjacents pour aider aux mêmes travaux.

On voit cependant que s'il se trouvait mal logé, et s'en plaignait, c'est qu'il le voulait bien, parce que dans une lettre de Rome de 1738, c'est-à-dire dix ans après, il dit que lors de son arrivée à Québec, il fit préparer au séminaire à ses frais un appartement destiné à l'évêque;

---

<sup>1</sup> Il y avait avant 1727, comme coadjuteur de l'évêque de Québec, Mgr. l'évêque de Euménie qui, ayant donné sa démission, avait été remplacé par l'abbé Macheco de Préméaux frère de l'évêque de Cousérans et alors grand-vicaire de l'évêque de Soissons. Il est dit homme de condition, de bonnes moeurs et de bonne doctrine—*Lettre du ministre à M. de Beauharnois, 18 mai 1728.* Ce dernier dut aussi se démettre, puisque Mgr Duplessis-Mornay apparaît ensuite finalement comme coadjuteur consacré.

puis il ajoute qu'il ne l'a pas occupé et s'est contenté d'une chambre habitable du palais épiscopal qu'il trouva fort délabré. On se demande alors pourquoi, dans ces circonstances, bâtir trois ans après, une troisième demeure à Samos, si elle ne devait pas ou ne pouvait pas, vu sa dimension, loger la nombreuse suite de l'évêque, peut-être aussi une dizaine de séminaristes qu'il avait amenés avec lui pour les former à la prêtrise, et en sus sept domestiques, dont les noms nous sont conservés, composant un train de maison et un attirail de grand seigneur.

Il recherchait ses aises et se trouvant mal logé en ville, il voulut s'installer à la campagne et choisit le site à Sillery appartenant à M. de la Nouiller. Celui-ci étant dûment fondé en titre, comme on vient de le voir, vendit par contrat devant Dubreuil, notaire, en date du 17 octobre 1731, à Monseigneur illustre et révérend Père en Dieu Pierre Dosquet, évêque de Samos, *in partibus*, et coadjuteur de Québec, les mêmes 50 arpens de terre ci-dessus avec les mêmes délimitations,—“ensemble tous les bâtiments construits sur iceux et meubles qui y sont, sans aucune retenue.” Le prix stipulé est de 2,800 livres, demeurées à rente au denier vingt dans les mains de l'acquéreur. Nous verrons ce qu'il advint par la suite, tant du principal que de la rente, comme aussi de la maison qu'il y fit construire l'année suivante.

Il est vrai que Mgr de Saint-Vallier avait abandonné sa résidence du palais épiscopal qu'il avait fait bâtir à grands frais, pour se retirer à l'Hôpital-Général, mais il n'avait pas eu l'idée bizarre de le démanteler pour le plaisir de détruire, comme l'évêque Dosquet lui en prête la pensée dans sa même lettre; et de prendre de là occasion de se plaindre, dix ans après, d'avoir été mal logé à Québec, tout comme s'il voulait faire parade de son abnégation en se privant d'occuper l'appartement d'évêque tout préparé à ses frais qui l'attendait au séminaire. Cependant, malgré ses installations et constructions, Mgr Dosquet ne séjourna en tout que peu de temps en Canada; et, comme certains évêques en France, ne voulut pas s'astreindre à la résidence. Venu en 1729, il s'embarqua en 1733 pour la France; il revint l'année suivante sur le vaisseau du roi le *Rubis*, pour s'en retourner définitivement le 17 octobre 1735.

Il nous paraît clair qu'il ne dut occuper Samos que fort peu de temps. Bâtie en 1732, la maison en pierre ne pouvait guère être logeable dans l'hiver suivant, sinon, comme on dit, seulement pour essuyer les murs. D'ailleurs, les dimensions du logis n'étaient pas proportionnées à sa suite épiscopale.

Après son départ et jusqu'à 1744, on ne sait trop ce qu'il fit de cette établissement ni même qui en était le vrai propriétaire (en loi). N'en ayant pas payé le prix d'achat, il semble ne s'être pas plus occupé

du paiement de la rente de 140 livres que du sort principal. Il aurait fait, assure-t-on, une donation verbale de la terre et maison au séminaire avant son départ, en octobre 1735; toutefois, il manifesta son intention de les retenir, suivant sa lettre de Paris du 1er juin 1736. Cette donation ne présentant aucune date ou titre écrit, ne pouvait légalement transférer aucun droit de propriété, en sorte que celui-ci parut demeurer comme en suspens.

Cependant les Messieurs du séminaire, se croyant bien fondés en fait, prirent le moyen d'en finir, et au bout de neuf ans ils payèrent le prix le vente de 2,800 livres dû à La Nouiller, lequel reconnut l'avoir reçu "du séminaire comme étant aux lieu et place et droits de Monseigneur Pierre Herman Dosquet, ancien évêque de Québec, à cause "de la donation qui leur a été faite d'une maison et terre situées à "la seigneurie de Coulonge, près cette ville, que mon dit Seigneur "Evêque avait acquis du Sr Lenouiller, à constitution de 140 livres de "rente," ainsi qu'on le voit par une quittance de la somme de 2,800 livres et de tous les arrérages de la rente, passée devant Mtre Boucault, notaire, le 8 février 1744.

Notons que durant ce laps de temps il était devenu dû au séminaire,<sup>1</sup> comme seigneur de la chastellerie de Coulonge, plusieurs années de cens et rente seigneuriale sur cette terre et en plus les lods-et-ventes sur le prix d'achat. Mais comme le fond se trouva par le fait réuni au domaine de la seigneurie, la créance privilégiée du seigneur à cet égard devint purgée par là même par rapport à la terre. En sorte que le titre et la prise de possession du Séminaire demeuraient valides malgré les revendications exprimées par l'évêque, à moins par lui de faire le remploi du prix payé à son acquit, avec les arrérages de la rente et acquitter tous les droits dus. De plus durant ce même laps de temps, on perd de vue le paiement par lui de la rente stipulée de 140 livres depuis 1732 jusqu'à 1744.

Cette terre de Samos contenait, en réalité, tout près de 70 arpens en superficie, au lieu de 50, mais la très-garde partie était en forêt primitive de beaux bois de chêne et de pin et ne donnait pas encore de rendement, parce qu'on tenait à les conserver comme ornant le domaine et accroissant sa valeur.

Quand les messieurs du Séminaire s'en départirent dix-huit ans plus tard, comme nous l'allons voir ci-après, cette réserve de bois fut stipulée expressément pour leur terre adjoignante de Saint-Michel.

---

<sup>1</sup>Je dois exprimer mes remerciements à M. l'abbé A.-E. Gosselin, du séminaire de Québec, pour son aide et son obligeance à me communiquer les archives du séminaire.

Nous avons la photographie d'un dessin intitulé *Le bois de Samos* qui semble faire plus apprécier le bois que l'habitation qui s'y trouve. Vu qu'il ne montre pas de date pour en fixer l'époque, il est difficile de dire si la maison qu'on y voit est bien celle de l'évêque de Samos, ou bien celle restaurée par les propriétaires subséquents, soit Thomas Ainslie ou le juge Mabane.

Avant de passer outre et de nous séparer de l'évêque Dosquet, devenu évêque de Québec, comme il est le premier et le principal personnage parmi ceux, tous remarquables, qui ont ensuite habité la villa de Samos, il n'est pas hors de propos de raconter brièvement ce que l'on connaît de lui par les documents contemporains.

Choisi comme coadjuteur par Mgr. Duplessis-Mornay, de l'agrément du roi, Mgr Dosquet avait été fait évêque de Samos *in partibus* depuis 1725, mais il n'était pas Français d'origine. Il était Flamand; on l'a dit né à Lille, la ci-devant capitale de la Flandre française, maintenant dans le département du Nord. L'abbé Auguste-H. Gosselin le dit né à Liège, sans toutefois ne le prouver que par inférence.<sup>1</sup> Dans l'un et l'autre cas, il était Flamand, ça suffit. Non dépourvu d'habileté ni d'ambition, il se réclamait de cette qualité d'étranger auprès de la cour de France, prétendant que dans la diplomatie il était ainsi plus à même de rendre secrètement des services au roi. Il est possible, et même probable, qu'avec ses talents, il eût été plus habile et plus laborieux dans les missions diplomatiques à travers l'Europe, que dans le cours de ses missions apostoliques chez les sauvages du vaste territoire de la Nouvelle-France, lesquelles lui sont restées en perspective seulement, comme celles des Indes où il devait d'abord aller. Son administration diocésaine ne semble pas montrer chez lui beaucoup de zèle pour l'exercice des fonctions épiscopales, ni un grand succès durant ses dix années d'épiscopat pour toute la Nouvelle-France. Il est vrai qu'il faut tenir compte qu'à son arrivée Québec se trouvait dans une époque fâcheuse de troubles et de dissensions civiles et religieuses, lesquelles furent poussées, au chef-lieu même de son évêché, à des excès regrettables et à des rigueurs extrêmes, comme on le vit après la mort de Mgr de Saint-Vallier. Dans ces circonstances difficiles, il lui fallait une grande prudence, beaucoup d'esprit de conciliation, de discernement, de tact et d'adresse, pour amener des apaisements. Son tempérament, froid en apparence, se montrait parfois vif, brusque et hautain. Ce manque de douceur, ou plutôt son absolutisme, joint au défaut d'expérience locale pour conduire le petit peuple vain, susceptible et glorieux qu'il était appelé à diriger, lui attirèrent peu d'estime d'abord, puis un manque de confiance qui assombrit tout autour de lui. Ainsi que

<sup>1</sup> *Mémoires de la Soc. Roy. du Canada*, 1899, Vol. V, p. 28, 2ème Série.



*Bois de Samos*





l'avait prévu Mgr de Mornay, il se dégoûta bientôt du pays et alla séjourner en France, puis abandonnant la résidence il laissa son vaste diocèse sous la conduite de grands-vicaires, dont le premier mis en office était inexpérimenté et trop jeune,— tant et si longtemps qu'enfin on lui força la main pour le faire renoncer à son évêché. Il ne manquait pas cependant des vertus ordinaires d'un bon ecclésiastique et sa conduite privée fut toujours irréprochable. L'état de sa santé, dont il se plaignait fort, lui servait d'excuse pour se dispenser des fonctions actives de sa charge. Cependant, cette santé ne pouvait guère être bien mauvaise puisqu'elle le porta jusqu'à l'âge de 86 ans.

A part une couple de mandements rédigés dans son cabinet d'étude, l'un sur l'instruction populaire, qui, vu son absence, ne produisit pas d'effet sensible, et l'autre bien dirigé et énergique contre la vente des boissons enivrantes aux sauvages, lequel eut un grand retentissement, on ne voit pas que Mgr Dosquet ait manifesté par ailleurs une grande ardeur pour diriger dans de gras pâturages le troupeau qui lui avait été confié. Cependant, on ne peut s'empêcher d'observer, pour le regretter, que, sur ce dernier mandement, pressé par le ministre au sujet du tort par là fait au commerce des fourrures, il ait cédé un peu de terrain et mis du tempérament, sous forme d'explication, pour atténuer la portée de son acte épiscopal. Sur ce point ses deux prédécesseurs ainsi que les missionnaires avaient fait preuve d'une fermeté inébranlable. En fait, la traite de l'eau-de-vie n'en continua pas moins, comme par le passé, en s'échappant en partie par cette modification.

Le coadjuteur, dès les premiers mois de son arrivée, commença à se décharger des soins du diocèse en nommant pour grand-vicaire M. de la Tour, jeune prêtre de 28 ans, qu'il avait amené avec lui et qui le suppléa tant en son absence qu'en sa présence et tant bien que mal.

Ce jeune abbé était fils de M. de la Tour, Ad<sup>e</sup> au parlement de Toulouse, qui, par son influence, le fit nommer par le roi doyen du chapitre de Québec le 2 mai 1729, à la place de M. de Glandelet, décédé depuis 1725. De plus, il fut nommé, avec les émoluments d'office de 300 livres, conseiller au Conseil Supérieur. Grâce aux faveurs de la cour, il toucha de la sorte deux parts de chanoine, c'est-à-dire, 1200 livres, qu'on voit avoir été décidé par le roi lui appartenir, suivant la lettre du 20 avril 1732, et il garda son doyenné jusqu'en 1733. Ce grand-vicaire était de bonne famille, et ainsi pourvu, tirait du grand, faisait tout haut la main. D'un esprit contentieux et tracassier, sans expérience en ce pays, il cassait les vitres, toujours soutenu par l'évêque qui ne faisait rien par lui-même. Celui-ci pontifiait dans l'occasion et c'était là à peu près toute la montre du décor. Heureusement que le régime de l'abbé de traiter cavalièrement le peuple et un

peu de même le bas clergé, le fut pas de longue durée, car le pays en fut débarrassé en 1731, où il retourna en France.

L'abbé de la Tour a laissé, entre autres, un écrit au titre de *Mémoires sur la vie de Mons. de Laval, Cologne, 1761*, lesquels font voir l'auteur sous un aspect autrement caractérisé pour le mieux. Il mourut à Montauban, curé de St-Jacques et doyen du chapitre de cette ville. Il avait refusé en 1733 la cure de Québec.

Les annales religieuses de l'époque ne montrent pas sous un jour favorable les graves démêlés alors engagés parmi le clergé de Québec, ni la bonne entente de l'évêque avec son chapitre. Son ordonnance pour obliger le chapitre de Québec à une procession d'un usage récent chez les Jésuites et le retrait après coup de cette ordonnance, avec injonction de n'en plus parler, indiquent chez lui un manque de discrétion et de suite. Ce faux pas ne servit qu'à augmenter les aigreurs mutuelles en les envenimant. Ce cérémonial d'étiquette exigé, qui n'était qu'un compliment aux Jésuites, fut une dévotion grimacière et fielleuse plutôt que chrétienne. Il ne montrait aucune raison d'être comme office religieux obligatoire et tomba de lui-même en désuétude. A distance, on n'y voit qu'un entêtement de part et d'autre sur des prétentions d'une puérilité inepte qui donne, entre autres, un exemple de plus de l'étroitesse d'esprit du français d'alors et du caractère normand dont il était imprégné, comme aussi des vanités rivales des personnages en scène.<sup>1</sup>

Les préséances, les exigences, les prétentions et les formalités d'étiquette étaient alors d'importance si majeure, qu'on semblait oublier le fond en cause en les faisant prédominer. Ces usages d'un autre siècle, vus à distance, nous paraissent aujourd'hui étranges et bien petits. Les principaux documents historiques du temps sont remplis de ces débats sur le cérémonial et de guerres de lutrin qui prennent place à l'égal des grands événements du jour. Heureusement que ces futilités n'ont pas pris racine sur notre terre d'Amérique. Ce qu'il y a de singulier, c'est qu'à côté de ces exigences et de ces prétentions orgueilleuses, soit personnelles, soit au nom sonore et bruyant de ce qu'on appelait *les libertés de l'église gallicane*, on voit un bizarre contraste avec la subjection, disons le mot, l'asservissement complet et général envers le roi auquel on appelait pour décider de tout, au spirituel comme

---

<sup>1</sup> Nous omettons de suivre l'interminable correspondance et les tracasseries que l'évêque s'est suscité et a fait subir aux gens de la ville, au sujet d'une porte à l'évêché qui débouchait du chemin de ronde des remparts dans la Côte de la Montagne vis-à-vis l'escalier actuel. L'évêque voulait la tenir fermée et empêcher le public d'aller s'y ébaudir et le troubler de si près. A la fin, de par le roi, en dernier ressort, elle dut rester ouverte au public.

au temporel. Dans notre atmosphère de liberté et avec notre tempérament devenu plus rassis et plus composé, on s'en moque maintenant, en voyant ce servilisme et ces appels constants au roi, en matières ecclésiastiques, tant par le clergé que par les laïques, comme s'il eut été un suffragant de Sa Sainteté à Paris, ou un pape d'Avignon,—souvent pour des riens, comme qui aura ou n'aura pas l'encens, l'eau bénite et le pain bénit le premier, etc.

Sur un autre sujet, quant à son temporel, le coadjuteur ne négligeait pas d'étaler la faiblesse de ses ressources et de demander les grâces, les gratifications et les secours du roi. Lors de son départ pour le Canada, une gratification de 1,000 livres lui fut accordée, et l'année suivante, Mgr Duplessis-Mornay, dans la crainte que son suffragant ne se dégoûtât du pays, se détermina à lui en procurer une autre. Ayant représenté au roi les pertes qu'il avait subies dans le naufrage de *l'Éléphant* et les dépenses à faire pour rendre le palais épiscopal habitable, Mgr de Samos reçut une gratification extraordinaire de 3,000 livres, en sus de la gratification ordinaire.<sup>1</sup>

Le roi continua au coadjuteur, en 1732, l'ancienne gratification de 500 livres accordée en 1688 par la Compagnie à l'évêque de Québec, à prendre sur son domaine. Par lettre patente du 24 décembre 1733, Sa Majesté le mit en possession des fruits et revenus de l'évêché de Québec, lesquels devaient comprendre ceux entr'autres de l'abbaye de Bénévent, dont la réunion à cet évêché avait été promise le 26 septembre 1729 et ensuite consommée.

A cette époque, il régnait dans les rangs du clergé à Québec, principalement parmi les membres du chapitre, dont plusieurs n'assistaient pas au chœur, une manie de faire des exploitations et des entreprises commerciales et industrielles, même des défrichements. Il est à croire que Mgr Dosquet se ressentit du même mal, au point de vouloir devenir agronome, car, dans ce but avoué, il obtint en 1731, une concession à titre de fief et seigneurie, sur la rivière Silhouette qui tombe dans la rivière Yamaska, de quatre lieues de terre de front sur autant de

<sup>1</sup> Les détails des réclamations des particuliers à l'occasion des pertes résultant de ce naufrage, comme passagers, sont curieux à voir. Suivant le procès-verbal de la perte du vaisseau transmis officiellement, elles seraient nulles, car il y est déclaré que tout a été sauvé à l'exception des poudres, du biscuit, de quelques futailles à eau et de quelques pièces de canon. Cependant, le roi qui avait payé les frais du sauvetage, accorde la demande de M. Hocquart pour ses pertes au montant de 6,000 livres; Mgr Dosquet s'y présente et reçoit 3,000 livres, tant pour ses pertes que pour ses dépenses de réparations à faire au palais épiscopal; d'autres passagers viennent pour des montants de 500 à 600 livres. Hocquart revient encore pour 2,000 livres qu'il ne réussit pas cette fois à obtenir — Cf. *Lettre du Ministre de la Marine à M. de St-Maur, 29 Nov. 1729* — Arch. Can.

profondeur et coupée en deux par la rivière Silhouette. Ce projet n'aboutit à rien autre chose qu'à des frais inutiles.

En mai 1736, pendant son séjour en France, le roi lui fait une autre gratification de 3,000 livres, *ayant égard à sa situation peu aisée*, à prendre sur la recette des revenus de l'abbaye de la Victoire, dans le diocèse de Senlis, alors vacant. Un mois auparavant, il avait obtenu un congé du roi de six mois pour aller voyager en Flandre et il en profita. Le temps ainsi s'écoulait sans évêque diocésain résidant pour tout le Canada, et toujours sans la démission du titulaire que vainement l'on attendait, et sans qu'il fut pourvu d'un coadjuteur.

Malgré toutes ces faveurs à l'évêque, le ministre qui, dès 1737, lui avait écrit que ses demandes pour arranger ses affaires avaient paru excessives, lui représenta, en mai 1738, qu'il ne pouvait ignorer que son diocèse n'était pas dans une situation à se passer de la présence d'un évêque et qu'il espérait que son zèle pour les intérêts religieux le déterminerait à prendre un parti, soit de s'y rendre ou de donner sa démission; qu'il était temps qu'on sût à quoi s'en tenir; que s'il voulait mettre des conditions à sa démission, il le dit; qu'on attendait une réponse prompte et décisive. Mgr Dosquet semble ne s'être inquiété en rien de ces représentations. A la fin de l'année 1738, le ministre se montre surpris des nouvelles exigences de l'évêque et lui déclare net qu'il s'agit pour le présent de savoir si l'arrangement proposé lui convient ou non. S'il ne lui convient pas, il devra s'arranger pour retourner le printemps prochain à Québec, sans quoi le roi prendra les mesures nécessaires pour y pourvoir. Alors, il n'aura plus à compter sur le bénéfice de l'abbaye de Breine ou autre chose. Le ministre termine en lui disant qu'il est chargé par le cardinal Fleury de lui déclarer ces choses une fois pour toutes.<sup>1</sup>

<sup>1</sup> Le cardinal Fleury avait été précepteur de Louis XV et devint son ministre en 1726, quoiqu'âgé de 70 ans. Lors des troubles et des dissensions qui surgirent à Québec, après le décès, en décembre 1727, de Mgr de Saint-Vallier, au sujet de son successeur, la cour dut intervenir, et par arrêt du 2 mars 1729, elle confirma la prise de possession de l'évêché par le successeur en titre, Mgr Duplessis-Mornay. Puis, l'évêque de Samos, son coadjuteur, devint lui-même évêque de Québec, par la démission de Mgr de Mornay qu'il donna le 12 septembre 1733. Son âge et ses infirmités l'avaient empêché de se rendre dans son diocèse quoiqu'il en fût l'évêque en titre depuis 1727. Son coadjuteur, qui n'y était venu qu'en 1729, abandonna la résidence et le pays en 1735. Dans ces diverses circonstances, le diocèse avait beaucoup souffert, d'abord de l'absence involontaire pendant 13 ans de Mgr de Saint-Vallier, détenu prisonnier, puis de la non-résidence de ses deux successeurs. Il subissait alors une espèce d'interrègne. Le cardinal Fleury cherchait à y porter remède et avait depuis quelque temps jeté les yeux sur un digne prêtre du diocèse de Chartres, dont la piété et l'humilité étaient les seules recommandations qu'on pût lui voir. Il se nommait

Cependant l'évêque mettait des exigences toujours croissantes pour donner sa démission; pourtant, en sus de l'abbaye de Bénévent, valant 3,000 livres, on lui offrait le bénéfice de l'abbaye de Breine, dans le diocèse de Soissons, dont le revenu était estimé à 6,000 livres.

Néanmoins, ce ne fut qu'en mai suivant, en mai 1739, à la dernière heure, au moment du départ des vaisseaux, qu'il se résigna enfin à donner (si c'est là un don et non un troc) la démission de son évêché; encore, voulut-il conserver sa juridiction jusqu'à l'année suivante par son grand-vicaire, M. Miniac.

Le reste de la carrière de l'évêque Dosquet ne présente pas d'intérêt pour les Canadiens. Il est tombé dans l'oubli, et sauf le nom de Samos donné à une partie du chemin du Cap-Rouge, et la batterie historique dite de Samos, lors du siège du Québec, aucun souvenir populaire n'existe pour rappeler la mémoire de l'ancien évêque de Samos, devenu évêque de Québec.

Après la guerre la maison de Samos fut trouvée détruite, sauf les murs restés debout. Au-delà de 1762, nous n'avons encore pu trouver

---

Paul Cassegrain, né à Angersville, en 1693, curé de Bouglainval en 1732, et fondateur en 1734 et directeur de la communauté des Sœurs de St-Rémy d'Auneau, ensuite connu sous le nom de Bon-Secours de Chartres. Il était aussi chanoine de cette cathédrale. Le cardinal lui offrit l'évêché de Québec, mais ne s'en croyant pas digne, l'humble prêtre refusa respectueusement cette dignité. Le cardinal tenait en grande estime l'abbé Cassegrain et lui donnait toute sa confiance. Il le retint pour son chapelain et son confesseur. Ce vertueux prêtre ayant rempli sa vie de bonnes œuvres, mourut à Auneau, arrondissement de Chartres, en 1771, à l'âge de 78 ans. Sa vie a été écrite par son neveu, Paul Antoine Cassegrain, aussi chanoine de Chartres en 1765, mais n'a pas été imprimée.

J'allais en Italie en 1867, et en traversant les Alpes, par Chamounix, je fis la rencontre dans la diligence d'un capucin, le père Laurent, supérieur d'une maison de religieux à Paris, homme fort instruit, très spirituel et de bonne compagnie; de plus, bien renseigné, il connaissait tout à la ville et à la cour. En causant, il voulait relier ma famille à celle de l'abbé Cassegrain, dont je parle, et il avait raison, à cause de la commune origine locale et de l'atavisme que j'ai pu vérifier plus tard. Il disait que c'était un saint à canoniser, dont on se rappelait encore les vertus.

A mon retour de Rome, un mois après, Mgr Pie, alors évêque de Poitiers, puis cardinal, avec lequel j'eus l'honneur de m'entretenir longuement, en route sur le vapeur d'Ostie à Marseille, me confirma pleinement le dire du père Laurent et l'existence du M. S. S. de la vie de l'abbé Cassegrain, que je n'ai pu retracer.

J'ai trouvé ensuite ces renseignements confirmés dans l'ouvrage de l'abbé Joseph Beauhaire, *Chronologie des Evêques, des Curés, des Vicaires, et des autres prêtres de ce diocèse, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours, Chartres, 1892.*

Il contient les détails ci-dessus relatés concernant l'abbé Paul Cassegrain.

aucun indice de son genre de construction, si ce n'est le carré en pierre de l'édifice, donnant ses dimensions, ses portes et croisées, d'après le plan de l'arpenteur Plamondon dressé alors et que nous reproduisons. Quant à son aspect extérieur, nous avons un croquis ou dessin au crayon qu'on croit être une vue de la villa sous la désignation de *Bois de Samos*. Nous en donnons une copie photographiée que nous devons à l'obligeance de M. Doughty, l'archiviste si compétent du Dominion. Quant au dessin de Hervy Smyth, représentant la maison et la batterie qu'il nomme de *Sillery*, nous pensons que c'est un croquis de la maison

*Four gun battery to the left of Wolfe's landing place  
from the drawing by Hy Smyth, aid de camp to  
General Wolfe.*



Saint-Michel des MM. du Séminaire de Québec, croyant pouvoir le démontrer ci-après.

Devenu propriétaire de la terre et habitation de Samos, ainsi qu'on l'a vu, le Séminaire de Québec en disposa d'une partie comme suit; c'était à la veille de la cession attendue du pays:— Le 14 décembre 1762, par acte devant Mtre J.-C. Panet, notaire, il vendit à M. Thomas Ainslie, receveur des douanes à Québec, "une quantité de terre sur laquelle se trouve le quarré de la maison de campagne de MM. les

“ecclésiastiques, dit la maison de Samos,<sup>1</sup> située près de la ville de “Quebec,” (à être mesurée et bornée, y est-il dit, l’hiver prochain), “relevant du fief de Coulonge.” Elle s’est trouvée être de 42 arpens en superficie, bornée au nord-est par le ruisseau Belleborne et au sud-ouest par une ligne droite distante des deux extrémités de quatre arpens du dit ruisseau, bornée au sud à la haute marée, à continuer jusqu’au grand chemin; la dite terre telle que figurée ensuite par le procès-verbal de mesurage et bornage dressé par l’arpenteur Plamondon en date du 27 mai 1763, dont nous avons pris copie pour la produire au besoin.

L’idée du retour du Canada à la France, même trois ans après la conquête, ne pouvait être arrachée du cœur des Canadiens, comme on va la voir.

Par ce contrat il fut stipulé ce qui suit comme conditions par les Messieurs du Séminaire :

“Laquelle présente vente cependant n’aura lieu qu’au cas que cette colonie demeure à l’Angleterre et ne sera le dit Sieur Ainslie tenu de payer le prix de la vente qu’à la paix qui décidera du pays; et dans la supposition contraire que le pays retournât à la France, soit par le sort des armes, soit par le prochain traité de paix, la dite vente sera nulle de plein droit et Messieurs du Séminaire rentreront en possession de la susdite terre et maison avec les améliorations que mon dit Sieur Ainslie s’oblige d’y faire dès le commencement du printemps prochain,— et spécialement d’y faire établir la dite maison de Samos en réparations de maçonnerie, charpente, plancher, et couverture, etc., dans le cours du printemps prochain,— dont il jouira ainsi de la terre jusqu’à parfaite décision du pays et ville de Québec, desquelles améliorations il ne pourra requérir aucun dédommagement, ni ne détériorera en rien, dans le cas que le Séminaire rentrât en possession; et faute

---

<sup>1</sup> C’est ici le lieu de remarquer, pour éviter la confusion qui peut naître de cet énoncé, que ces endroits spécifiés et cette maison de Samos, n’étaient pas originairement la maison de campagne de ces Messieurs, et ne pouvait l’être avant leur acquisition en 1744. A l’encontre, il est établi que la maison de récréation de leurs élèves était la maison appelée Saint-Michel, dans le fief Saint-Michel. Les archives du Séminaire sont là pour prouver que, lors de l’incendie du Séminaire, en 1701, les élèves étaient en congé à la maison de Saint-Michel. Celle-ci fut remplacée par la maison Maizerets qui fut construite à cette fin sur la terre à Beauport acquise par le Séminaire, le 14 janvier 1705. Cette destination ainsi énoncée en 1762 ne paraît guère conciliable avec les époques établies par les dates ci-dessus, et ne peut guère s’accorder avec l’interrègne de 1735 à 1744. Au surplus, la terre de Samos était donnée à bail, au moins depuis 1750 à 1757, et tenue par Jacques Berthiaume, fermier, suivant les comptes du Séminaire, *cf. Reg. Prév., 15 déc. 1755, p. 57, vo.*



d'exécution des conditions ci-dessus mentionnées, le présent contrat de vente sera nul à la fin du mois de juillet prochain."

Il est important pour l'identification subséquente du site de la maison de Samos de ne pas oublier que l'arpenteur Plamondon a fait le plan vertical du carré des murs qui en restaient et de remarquer aussi que la pierre angulaire des fondements, tel que posée par l'évêque de Samos, contenait une plaque de plomb sur laquelle étaient gravées une mitre d'évêque et une inscription latine que nous allons retrouver ci-après. Ce plan formait partie de l'acte notarié et est paraphé comme tel par le notaire instrumentant, M<sup>re</sup> Panet.

Vu la cession du pays par le traité de paix de 1763, M. Ainslie demeura propriétaire absolu, tel que stipulé, de la maison de Samos et du terrain acquis ainsi délimité; mais il s'en départit peu après, non cependant sans y avoir fait les améliorations notables qui lui avaient été imposées, et diverses autres à sa convenance, comme de défricher le sol pour le mettre en partie en état de culture, tout en ménageant la forêt de beaux bois qui s'y trouvait et garnissant l'habitation de meubles, d'ustensiles de ferme et de bétail pour en faire une résidence de campagne complète. Alors, il lui donna le nom de *Woodfield*, bien approprié à l'étendue des bois de forêt primitive qui le couvrait,—nom qu'il a gardé jusqu'à tout récemment, qu'il a pris celui de *Saint-Patrick's Cemetery*, suivant sa destination actuelle de cimetière pour les Irlandais catholiques.

Thomas Ainslie est le même qui a tenu un journal de l'invasion des Américains en Canada de 1775-6, qui a été publié par la Société Littéraire et Historique de Québec dans ses annales (*Transactions*) de l'année 1905. Il était capitaine dans la milice anglaise durant le blocus de la ville.

Thomas Ainslie fut le premier percepteur des douanes nommé dans la colonie, dont le bureau central était à Québec. La plaque funéraire de marbre incrustée dans le pignon ouest du presbytère de la basilique de Québec rappelle son nom et celui de Mary, son épouse, inhumée là, le 14 mars 1767, dans l'ancien cimetière catholique de l'église, dont les protestants se servaient alors faute d'autre.

Pendant qu'il était ainsi amélioré par Ainslie, *Woodfield* fut occupé par l'honorable Thomas-Adam Mabane, écuier, un des juges de la Cour des Plaids-Communs de Québec, lequel en avait été mis en possession depuis quelque temps, soit comme locataire, soit en prévision de lui en passer titre. En effet, M. Ainslie lui en consentit la vente le 4 septembre 1769 par acte devant M. J.-C. Panet, notaire, le désignant comme terre vulgairement appelée "*Woodfield*" et tel que délimité par le même procès-verbal; lui vendant aussi la maison de pierre dessus

S.  
dtP:  
c:  
17  
Ai  
"1

construite et autres petits bâtimens en dépendant; “ensemble, tous les “meubles, utensiles de ménage, d'agriculture, bestiaux, qui étaient “dans la dite maison et sur la dite terre, sans aucune réserve, lesquels “le dit juge Mabane reconnut avoir en sa possession, s'en déclarant “satisfait et dispensant de tout inventaire — disant le tout être à sa “connaissance pour en être *en possession depuis longtemps.*” Le prix stipulé est dit de 12,000 schellings (\$2,400). Il est présumable que cette entrée en possession par le juge avait suivi d'assez près sa nomination comme tel en 1764.

Lors de l'invasion des Américains, leurs troupes s'emparèrent de l'habitation et s'en servirent comme hôpital pour les blessés et les inva-



ADAM MABANE.

lides. Ils causèrent, ce qui va de soi, des déprédations et des dégâts à la maison ainsi qu'aux dépendances. Le Gouvernement, sur représentation, indemnisa le propriétaire des pertes et dommages soufferts, ce qui lui permit de réparer l'édifice en entier et de lui donner un meilleur aspect.

Durant l'invasion et ces réparations, le juge Mabane qui était rentré en ville, habita la maison rue St-Louis, ci-devant appartenant à M. de Ramsay, lieutenant de Roi. et habitée par lui à Québec. Elle fut ensuite appelée *Kent House*, pour avoir été occupée par le duc de Kent, lorsqu'il était de garnison à Québec. Le juge en fit l'acquisition de M. Strachan, par contrat devant Mire I.-A. Panet, notaire,

en date du 27 octobre 1777; elle tomba ensuite dans sa succession et fut vendue par décret forcé sous le nom de *Kent House*.

Ayant alors repris sa résidence à la campagne, il en étendit les limites en prenant à bail, de l'agrément du Séminaire, la terre avoisinante de Saint-Michel et autres adjacentes, qui avait été louées à un nommé William Miller, le 17 janvier 1780, suivant bail à longues années, devant d'Artigny, notaire; et moyennant cinquante portugaises (£100) Miller lui fit cession de ses droits en forme authentique devant le même notaire d'Artigny, le 3 mai 1780.

Le prix de ce loyer paraissait nominal, une guinée par année, mais était compensé par diverses charges, telles que l'entretien et la conservation des bois de haute futaie, la plantation d'arbres forestiers, d'ornement et fruitiers, de manière à former un beau bocage et un bon verger, aussi, d'entretenir de taillis le défaut de la côte vers le fleuve, et les clôtures, etc., etc.

Ces conditions remplies en conséquence convenaient et plaisaient aux deux parties comme utiles au fond autant qu'agréables en jouissance. C'est sous le juge Mabane que l'habitation de Woodfield, s'accrut, croyons-nous, de divers embellissements et prit les proportions d'un spacieux quadrilatère, avec cour intérieure.<sup>1</sup> L'ensemble, joint à la beauté du site dominant sur le fleuve, en fit une des plus belles résidences auprès de la ville. Elle était fréquentée par le meilleur monde du temps. Le général Powell en était voisin; le gouverneur Haldimand la visitait; le général Riedesel en était le commensal, et divers autres personnages et amis du juge s'y plaisaient à le rencontrer.

L'air pur de la forêt apportait le parfum des bois, et les ombrages des longues allées rafraîchissaient des ardeurs du soleil d'été quand on désirait s'y promener pour se délasser dans les chaudes journées de la belle saison. Tout conspirait pour en faire un délicieux séjour et une tranquille retraite pour un homme d'étude, tel qu'était le juge Mabane. Il l'habita pendant vingt-cinq ans.

Cependant tout ne fut pas constamment rose dans cette belle demeure. Malgré sa probité, sa droiture et son caractère irréprochable, Mabane encourut la disgrâce du gouverneur Carleton à cause des idées de saine justice qu'il cherchait à faire prévaloir envers la Couronne, mais avec fermeté, tant en faveur du peuple conquis qu'envers ses compatriotes anglais. On lui enleva, sans lui en assigner les motifs, sa place de juge et celle de conseiller exécutif. Ses derniers jours furent

<sup>1</sup> La description donnée en 1782, sur saisie par le shérif de Québec comme "une maison dessus construite en pierre, à deux étages et autres "bâtimens joignant la dite maison et dans les environs d'icelle," nous semble désigner le quadrilatère déjà complété par le juge Mabane.

tristes. Il mourut le 3 janvier 1792, à l'âge de 58 ans; il n'était pas marié. On attribua sa mort au froid qu'il prit dans une tempête de neige en voulant se rendre à pied de sa demeure à la ville. Il perdit son chemin dans la poudrerie; on le trouva égaré, épuisé, transi de froid. Ramené chez lui, il prit le lit pour n'en plus se relever.

La carrière de cet homme de bien n'est pas assez connue: on ne lui a pas fait, de son temps, le nom et la réputation qu'il méritait comme citoyen utile et loyal sujet.

L'abbé Bois nous a laissé une étude remarquable et très judicieuse sur le juge Mabane, lequel, dit-il en la commençant, "offre un sujet "intéressant et digne de piquer la curiosité du lecteur canadien. Comme "plusieurs hommes de la période où il a vécu, M. Mabane a été jugé "sévèrement. On ne lui a pas donné une place assez belle dans l'histoire de notre colonie. Ajoutons qu'on ne lui a pas laissé assez grande "la part qu'il avait prise dans l'administration de la justice et dans la "composition des tribunaux, comme aussi dans les arrangements et les "arrêtés du pouvoir à l'époque où il vécut en cette province."

Mabane, doué d'une intelligence peu commune, était un homme fort instruit. Né en Ecosse, il y fut reçu médecin et passa au Canada. En abandonnant la profession médicale, pour remplir à Québec la charge de juge qu'il n'avait aucunement convoitée, il devint un magistrat utile et respecté par son intégrité et son impartialité. D'un esprit droit, d'un jugement sain et d'un grand sens d'équité, il ne tarde pas, avec l'assistance de collègues français, à suppléer par l'étude et la pratique à son manque de connaissances légales au début. On peut voir néanmoins en parcourant les registres de la Cour des Plaid-Communs qu'il se familiarisa bientôt et suffisamment avec la routine des affaires, de manière à donner satisfaction dans une charge qu'il avait d'abord déclinée et n'avait acceptée que pour se rendre utile.

Le fait qu'il fut ensuite choisi par le même gouverneur comme un des quatre membres du Comité nommé pour s'enquérir de l'état des archives du pays, en 1787, est une preuve de sa capacité et de son caractère bien établi, suffisante pour atténuer à ce point les préventions de l'autocrate Lord Dorchester. On voit par la correspondance de son successeur, le gouverneur Haldimand, que celui-ci fut loin d'approuver les injustices faites au juge Mabane et qu'il en fit des représentations au ministre en Angleterre, exprimant aussi la mortification qu'il avait ressentie par la révocation, sur de fausses données, de la commission de M. Mabane du grade de chirurgien de l'hôpital de la garnison de Québec. (Cf. *Haldimand Papers, Arch. Can.*, 1781, oct. 23,—1782, oct. 23,—1783, sept. 8. Cependant ce fut pour des raisons plutôt politiques que substantielles qu'on lui enleva ses offices de juge et de

conseiller exécutif. Dans des circonstances difficiles et avec des opinions bien arrêtées et opposées à celles du gouverneur, il ne put s'entendre avec lui, et il subit, par la raison du plus faible, le sort du pot de terre contre le pot de fer. Il avait vécu sans grande ambition et sans étalage. Son caractère désintéressé n'était pas fait pour l'enrichir. La privation de ses émoluments qui étaient assez considérables, le mit à la gêne et finit par l'enueletter.

Il laissa une succession embarrassée. Sa sœur Isabella, qui vivait avec lui, et qui était sa seule parente et unique héritière, ne put l'accepter que sous bénéfice d'inventaire.

C'est en cette qualité de bénéficiaire qu'elle fut assignée pour dettes devant la Cour du Banc du Roi du district de Québec, à la poursuite de Alexander Davidson & John Lees, lesquels firent vendre par décret de cette cour les immeubles de la succession, entr'autres la maison de ville, rue St-Louis, dite *Kent House*, et la propriété Woodfield. Cette dernière fut adjugée à Isabella Mabane elle-même, le 13 décembre 1792, pour le prix d'enchère de £700, et le shérif Sheppard lui en conféra le titre de 21 décembre 1794.

Singulière coïncidence, le Lord Evêque et premier prélat anglican de Québec, le très révérend Jacob Mountain, vint habiter la villa Samos de Mgr Dosquet, préparée pour lui à son arrivée d'Angleterre, en l'automne de 1793. Il prit à loyer cette belle résidence et l'occupa depuis lors jusqu'à 1802. Ce personnage remarquable a laissé un nom respecté de toutes les classes de la société, sans égard aux nationalités. Les évêques catholiques et l'évêque anglican de Québec fraternisaient d'estime et de commerce d'amitié réciproque. Même l'ancien et vénérable évêque Briand, quoique valétudinaire et retiré, lui fit un accueil bien cordial; et quand le Lord Bishop vint se présenter il lui donna l'accolade à la française, en lui faisant remarquer qu'il arrivait fort à propos pour mettre à l'ordre ses nouvelles ouailles.

Le 5 septembre 1805, Melle Mabane vendit par contrat devant Mre Têtu, notaire, la villa Woodfield à l'Honorable Matthew Bell, comprenant les 42 arpens en superficie et la maison en pierre à deux étages, ci-dessus mentionnés.

M. Bell fut en son temps un personnage des plus en vue dans le pays. Grand industriel, fortuné, large et libéral, il devint populaire et jouit d'une réputation enviable. Né en 1768, à Berwick-on-Tweed, sur les confins de l'Ecosse, il passa au Canada étant tout jeune homme. Il s'établit à Trois-Rivières, où il devint par la suite le seul exploitant des forges de Saint-Maurice. En 1800, il fut élu député du comté de Saint-Maurice et le mandat lui fut renouvelé jusqu'en 1814. Il siégea ensuite au Conseil Législatif depuis 1822 à 1838.

Le rendement des forges, sous son habile direction, devint très considérable. Les produits ne pouvaient suffire à la demande. Aussi M. Bell profitait de son opulence pour mener la vie à grandes guides. Il recevait à la "Grande maison"<sup>1</sup> le monde aristocratique; les gouverneurs venaient s'asseoir à sa table et avaient à son château leur appartement dit la *Chambre du Gouverneur*, somptueusement meublée.

M. Bell était grand amateur de sport, et lors d'un voyage en Angleterre, ayant été présenté au Roi George III, il reçut de Sa Majesté une coupe destinée aux courses de Trois-Rivières, alors devenues en vogue et dues à l'initiative de M. Bell. Il entretenait également une meute de chiens-courants, la première que l'on ait vue au Canada; son équipage de chasse était monté de chevaux de sang importés. C'est l'origine de la chasse à courre de Montréal, où elle a été transférée et qui descend du *Tally-ho Club* de Trois-Rivières. Un beau trait de ce sportman lui fait honneur. Le lendemain de chaque chasse, il envoyait indemniser les cultivateurs des dégâts qu'elle avait pu causer sur son parcours et tout le monde était content.

Pendant sa carrière M. Bell prit part aux principales entreprises commerciales et charges publiques de la province. Ainsi, en 1805, il était un des maîtres de la *Maison de la Trinité* à Québec; en 1818, un des fondateurs de la Banque de Québec; de même, en 1828, de l'Assurance de Québec contre le feu; il fut un des armateurs en 1831 du *Royal William*, bâti à Québec, et qui, deux ans après, fut le premier vaisseau-à-vapeur qui traversa l'Atlantique. Le beau modèle en bois de ce vaisseau est conservé dans les salles de la Société Littéraire et Historique de Québec.

L'Honorable Matthew Bell est décédé à Trois-Rivières, le 24 juin 1849, âgé de 81 ans. Son nom est encore populaire dans la ville. Il laissa plusieurs enfants qui se sont alliés aux meilleures familles anglaises de Québec.

En 1816, cette habitation de Woodfield qui avait été encore embellie et agrandie de 26 arpens adjoignants, formant partie de la terre de Saint-Michel et provenant du Séminaire, fut vendue par l'Hon. Matthew Bell le 21 septembre en deux lots par acte devant le notaire Planté, à William J. Sheppard, savoir: 10. Samos ou Woodfield pour le prix de £4,160, ou \$18,440, plus la rente seigneuriale de 50 centins

---

<sup>1</sup> La Grande maison était un bel et très vaste édifice en pierre remontant à l'ancien régime; elle dut être construite vers 1740, époque vers laquelle les Forges furent réunies au domaine du Roi pour être exploitées en son nom. MM. Cressé et Martel, préposés à cette exploitation, y vivaient largement, si l'on en croit Franquet qui vante leur hospitalité. Il observe que la région était fort onéreuse au Roi.

par arpent représentant un capital au denier vingt de \$420; et le reste, les 26 arpens convertis en lots à bâtir (villa lots), pour le prix de £1,550 7 9, ou \$6,201.55.

20. Il vendit le lot de grève attenant à la terre de Woodfield, au même Sheppard et à John Saxton Campbell, marchands associés, mais au profit de Sheppard seul en propriété, pour le prix de £1,450.

Il est là-dessus facile d'établir la valeur d'alors de l'ensemble du domaine de Woodfield, qui ainsi apprécié, se monte à \$30,860.

M. Sheppard, successeur de M. Bell, acquit ensuite par acte devant St-George, notaire, du 13 août 1832, le terrain attenant à Woodfield au sud-ouest, environ 28 arpens en superficie. Il appartenait à George Simpson qui le tenait de John Fraser, par contrat du 25 décembre 1831, devant Mre Ant.-A. Parant, notaire, lequel l'avait eu par concession du Séminaire du 17 du même mois, devant le même notaire. Ce dernier lot, joint à la terre de Samos telle que vendue comme ci-dessus par le Séminaire, forme aujourd'hui la totalité du cimetière irlandais, Saint-Patrice, et est entré au cadastre officiel de Saint-Colomban sous le No. 205.

Devenu Conseiller Législatif, l'Honorable William Sheppard continua à faire des améliorations à Woodfield et à l'embellir. Il l'habita jusqu'en 1842. La demeure fut entièrement détruite l'hiver suivant par un incendie, avec tout son précieux contenu, bibliothèque, musée, collection d'histoire naturelle, serre, etc. M. Sheppard cultivait les lettres et fut élu à plusieurs reprises président de la Société Littéraire et Historique de Québec, et si sa résidence, à l'extérieur, montrait l'homme de goût, bien plus à l'intérieur y voyait-on l'homme d'étude et de science.

Pour recueillir des détails et des renseignements précis sur ce qu'était Woodfield quand le feu fit disparaître la villa, nous avons eu recours à son fils, M. Maxfield Sheppard, qui a eu l'obligeance de nous adresser la lettre suivante qui répond très bien à notre demande et à notre but.

" 96 Bellevue Avenue,

Toronto, 21 Feb., 1900.

" P. B. Casgrain Esq.,

Quebec,

" Dear Sir,

" It affords me pleasure to give you such information as I can, respecting Woodfield in its olden days. A house was built there as a residence for the Bishop of Samos, *but the sketch which you send me (le dessin de Hervy Smith) does not represent the house.* It may

possibly be a representation of a *collage* on the ground *before the house was built*, but I think it more probable that it was nearer to Wolfe Cove Hill. The Bishop's house was a more pretentious edifice. It consisted of two stories and an attic with basement, six windows in each story, on the front, facing the river; four square cottages adjacent, two of which were connected with the house by covered ways, the other two opposite to them. As you wish to know the site of the house, I send you a rough plan of the property made from memory. The proportions are not maintained, for the length of the property is much greater. My father made several additions to the building, one of which was a large conservatory for flowers, the first, I believe, ever constructed in the country.

I do not show them, as they would not be interesting to you. When digging for the foundations of these, a leaden plate was discovered containing an inscription in Latin engraved thereon, headed with the Bishop's mitre, commemorative of the erection of the building. I recollect reading it, but, unfortunately, did not make any note of the date. My father afterwards (but at what time, I do not remember), gave it to the Literary and Historical Society, of which he was president for many years. His remarks accompanying it were, I think, recorded in the Transactions of the Society. If you could look this up, you would probably find whether or not the house was in existence in 1759. The Society occupied rooms in the old Parliament Building, near Prescott Gate, which was burnt down. It is most probable that the plate then perished. This is a misfortune, for it was a matter of some little historical importance. I have no recollection of hearing about a four gun battery on the place, nor have I seen any remains of such a fortification; but I remember seeing a redoubt or two, I think—about 30 feet square each, constructed of earth, in the wood at the opposite side of the highway. Was the battery a part of the French defences? and is it known whether it was near the cliff or further outward?

It is somewhat singular that the place should have been occupied by another bishop, Dr. Mountain, the first bishop of Quebec, who lived there from 1793 to 1802. Subsequently, the Hon. Matthew Bell owned it and my father, the Hon. William Sheppard, bought from him. I was born in the house in 1820 and lived there till it was burnt down, about 1842 or 1843. My father had got together a library of 4,500 books, among which there were no novels; my mother had made and classified a collection of insects, another of minerals and shells, and another containing dried specimens of all the indigenous flowers, plants and ferns—all went up in flames. Writing this recalls the happy days of my youth which I spent there. It was a beautiful place.



When leaving it, I had feelings like those expressed by Bishop Mountain's son, as follows:

“O, must I leave thee, Woodfield? sweet retreat  
From the world's busy strife delightful seat  
Of rural beauty, where with bounteous hand,  
Nature hath lent her charms to grace thy land.

How can I part? How leave thee, charming place?  
How leave the beauties which adorn and grace  
Thy boundaries? thy rich fields, abundant food  
To cattle lending, and thy verdant wood,  
Thy firs, thy venerable oaks, thy shades,  
Thy purling rivulets, thy deep cascades  
Forming a pleasant contrast to the eye?  
Thy views, in which no other spot can vie?

And, now, by a cruel fate, severed from thee,  
Wherever 'tis my destiny to flee,  
Still, I'll remember thee, O Woodfield dear!  
And still on thee will drop a tender tear.”

“Yours very truly,

M. SHEPPARD.”

“I return the sketch.”

Cette plaque de plomb ainsi trouvée fut en effet présentée à la Société Littéraire et Historique de Québec, mais disparut en 1854, avec une partie des archives de la Société, dans l'incendie de l'ancien édifice du parlement au haut de la côte de La Montagne, où la Société occupait des salles.

Par la découverte de cette plaque, on a pu et l'on peut identifier le site exact de la maison de Samos, sans toutes fois admettre tout l'ensemble de la description qu'en fait M. Maxfield Sheppard.

Suivant le plan à main levée ou croquis que ce monsieur nous a fait des lieux pour en donner un aperçu, et d'après divers anciens témoins oculaires d'aujourd'hui, la maison se trouvait située à environ une centaine de pieds de la cime du cap, et avec son jardin attenant, joignait au nord-est le ruisseau Belleborne. L'édifice entier formait un quadrilatère spacieux, ayant cour intérieure. La façade étendue devant sur le fleuve, avec une belle pelouse au-devant, présentait l'aspect d'un beau manoir seigneurial. Le pont Bonvoisin sur le ruisseau Belleborne le traversait juste au nord du jardin et environ à trois cents pieds de la maison. C'est par ce pont, défendu par un canon, que l'escouade

qui devançait le colonel Howe commença l'attaque dirigée vers la batterie dite de Samos, sur laquelle nous aurons à revenir en référant ci-après aux poste et batterie de Saint-Michel.

Qu'il suffise de dire pour terminer l'historique de la maison de Samos ou de Woodfield qu'après l'incendie de 1842, M. Sheppard rebâtit une nouvelle maison et la plaça au centre de la terre de Samos et l'habita jusqu'en 1847. Alors, MM. Thomas et James Gibb, marchands-associés et dans le haut négoce à Québec, en firent l'acquisition le 29 juin 1847, par contrat devant M<sup>re</sup> Fages, notaire; et la famille Gibb la vendit aux R.-R. P.-P. Rédemptoristes de Québec, pour en faire un cimetière à l'usage des Irlandais catholiques de l'église Saint-Patrice de Québec, suivant deux contrats de vente en date du 27 décembre 1877, passés devant M<sup>re</sup> Samuel J. Glackmeyer, notaire. Le prix total stipulé fut de \$20,000. Notons que la seconde maison rebâtie avait aussi été détruite par le feu pendant que les Messieurs Gibb l'occupaient.

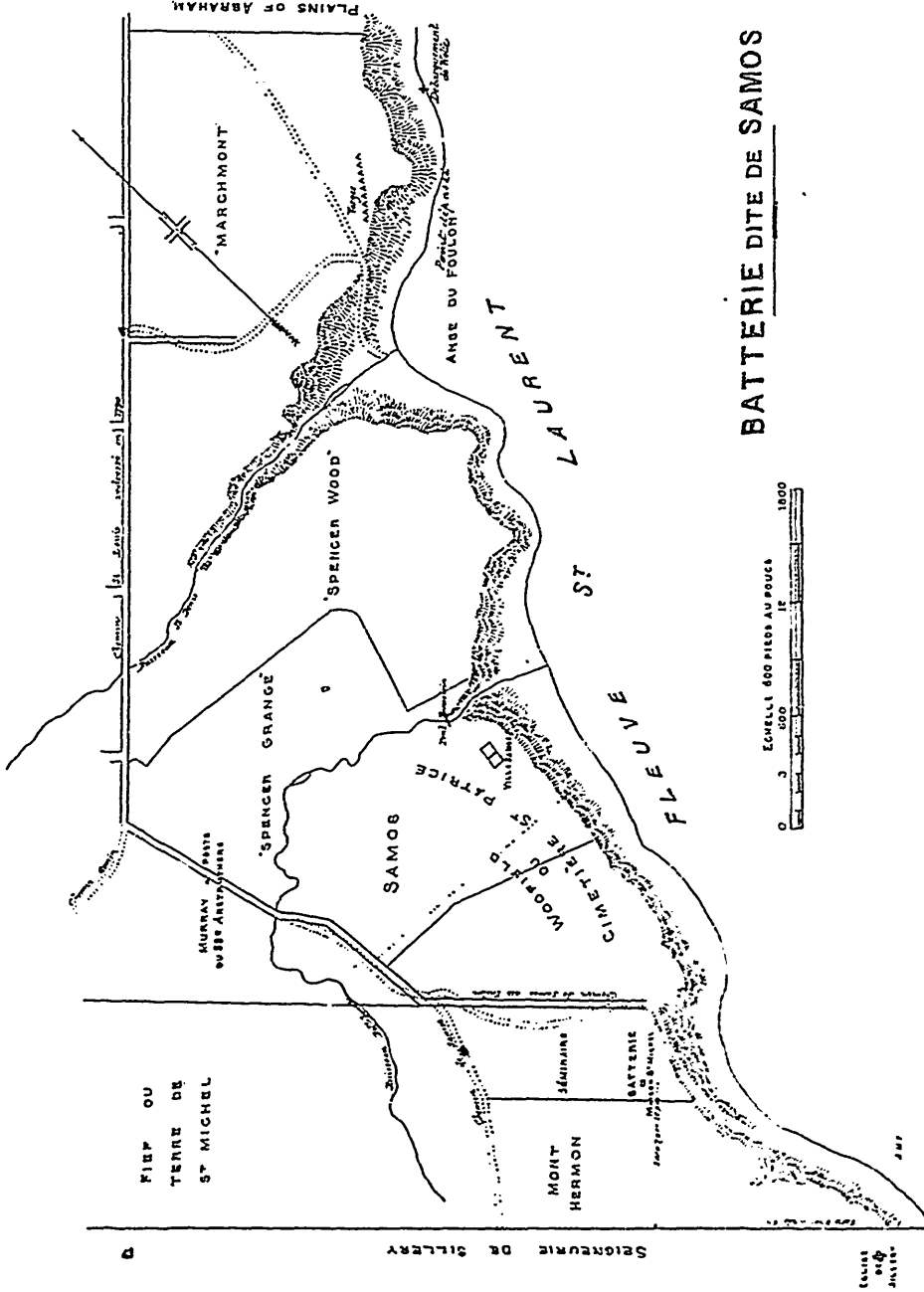
\* \* \* \* \*

Mais où trouver sur les lieux le site où la batterie dite de Samos était montée?

Nous apprenons de diverses sources, entre-autres de la *Relation du Siège de Québec*, que le 19 juillet 1759, Montcalm fit ériger une batterie à cet endroit qu'on appela *la batterie de Samos*. Elle était montée de quatre pièces de 18 et d'un mortier ou obusier. Il plaça aussi plusieurs postes sur la crête des hauteurs depuis l'Anse-des-Mères jusqu'au Cap-Rouge, afin de les défendre et observer l'ennemi s'il tentait une descente de ce côté. Les postes à Samos et à Saint-Michel étaient distincts quoique peu éloignés l'un de l'autre. Suivant un état de Vaudreuil, par sa lettre à Bougainville du 5 septembre 1759, la garnison de chacun de ces postes aurait été comme suit en effectif:

- 150 Hommes à l'Anse-des-Mères et celle du Foulon sous Vergor;
- 30 à Samos, et
- 50 à Saint-Michel, sous les ordres de Duglas, cap<sup>m</sup>. du 2<sup>ème</sup> bataillon du Languedoc;
- 50 à Sillery sous le chevalier de Remigny, cap<sup>m</sup>. de LaSarre, et
- 200 au Cap-Rouge, sous de Beaubassin.—*Doughty, Siege of Q., IV., p. 96, lettre reproduite.*

Il est présumable que les 30 hommes postés à Samos, de même que les 50 postés à Saint-Michel n'ont pas manqué d'occuper comme quartiers chacune des maisons ainsi nommées; au surplus, elles étaient toutes deux bâties en pierre, hautes de deux étages, en sorte qu'elles



**BATTERIE DITE DE SAMOS**

Echelle 600 Pieds au Pouce  
0 500 1000

Carte  
de  
Jules

offraient d'elles-mêmes non-seulement un abri tout fait, mais encore une défense retranchée, comme aussi des redoutes fortes et avantageuses. La maison de Saint-Michel en donna la preuve par le colonel Howe qui, avec son infanterie légère, l'ayant pu prendre sans encombre, y installa aussitôt une bonne garde, laquelle repoussa l'attaque d'un détachement du corps de 900 hommes de Bougainville que celui-ci envoya peu après pour la reprendre.

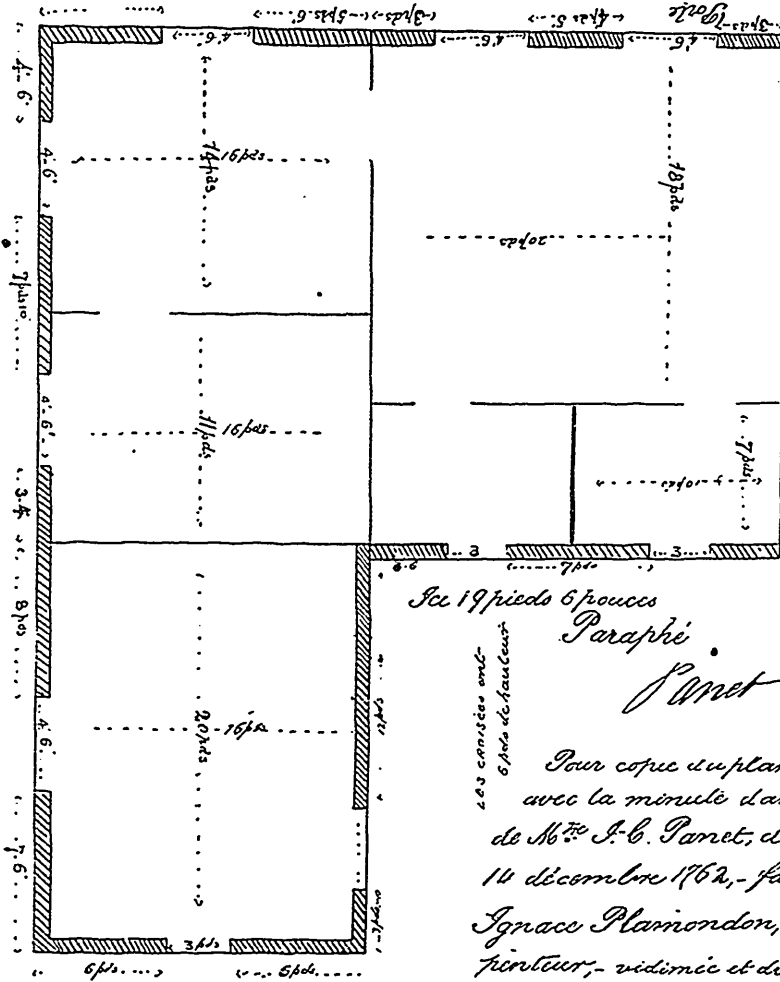
Afin d'arriver à une solution historique revenons maintenant au poste et à la maison de Saint-Michel, dans le fief Saint-Michel. Ce fief fut originairement concédé à M. de Tilly par la Compagnie de la Nouvelle-France, le 6 avril 1660, représenté par son délégué Cheffault, qui en était un des membres les plus importants. Son étendue est de 160 arpens en superficie, ainsi que l'intendant Talon l'a déterminé par un arrêté du 2 juillet 1668. Le Séminaire en fit l'acquisition de M. Charles le Gardeur de Tilly et Dame Geneviève Juchereau, son épouse, suivant contrat passé devant le notaire Becquet, le 26 avril 1678. Ce fief, aussi appelé terre de Saint-Michel, est borné, suivant les tenants et aboutissants en 1759, au nord-ouest par la ligne droite qui le sépare encore de la seigneurie de Sillery, et au nord-est par le trait-carré des terres qui sépare le coteau Sainte-Geneviève des terres de la Grande-Allée, au sud-est par les terres du Séminaire, au sud-ouest au fleuve Saint-Laurent. La largeur de la terre aurait été, en 1751, de huit arpens et un quart, suivant que M. Jacreau a pu alors l'établir, étant procureur du Séminaire. En descendant vers la cime du cap, elle forme en la suivant une pointe qui joint la ligne de Sillery. D'après une mesurage de M. Jacreau, sur cette pointe, à 5 arpens, 2 perc. 16 p, en remontant de la cime du cap et delà en trait-carré courant est de cette ligne, 3 arp. 7 perc. 16 pds, on arrive là où se trouvait, près de la cime du cap, la maison de la terre dite de Saint-Michel, laquelle n'était pas ordinairement donnée à ferme. Du moins, de 1750 à 1757, le nommé Nicolas Magny avait été placé comme gardien de la maison et du verger et recevait pour ce service 100 livres par année.

Cette maison est indiquée comme bâtie en cet endroit sur un plan à main levée par M. Jacreau, vers 1751, qu'on peut voir aux archives du Séminaire et elle montre son carré avec une aile y attenante. Elle existait encore en 1874 lors de la confection du plan cadastral de Saint-Colomban et y est marquée au même endroit. Mais elle a été peu de temps après complètement détruite par un incendie; il n'en reste plus pour l'indiquer que les vestiges du carré des murs et le creux de la cave.

En la comparant au dessin de la batterie dite de Sillery que nous a laissé Hervy Smith, l'aide-de-camp du général Wolfe, d'après la grande gravure historique du débarquement de l'armée anglaise, due au burin

En cite a 36 pieds

Cette facade a 45 pieds



Sur 19 pieds 6 pouces

Paraphé

J. Paré

Les canotiers ont  
6 pds de hauteur

Pour copie du plan qui est  
avec la minute dans l'étude  
de M<sup>re</sup> J. C. Paré, du  
14 décembre 1762, - fait par  
Ignace Plamondon, ar-  
chitecte, - vérifié et dressé  
par P. B. Casgrain, à  
Québec, 10 juin 1905,  
copiaie sur l'original.

Carré des murs de la maison de Samos.

de l'artiste Canot, on constate que cette maison avec son aile concorde avec celle de Saint-Michel sur les lieux en 1759, telle que dessinée par Smyth, tandis que si on la compare avec celle de Samos d'après le plan de Plamondon, on ne peut trouver comment placer l'aile ni la batterie.

A un point de vue stratégique, on ne saurait non plus monter efficacement une batterie à la maison de Samos, car elle se trouverait masquée des deux côtés pour enfler le fleuve et se bornerait à un feu de face plongeant et un peu trop loin de la cime du cap et du rivage. Comme telle, elle était incapable de battre l'Anse-du-Foulon et celle des Mères, tandis qu'en la plaçant au bout de la pointe de la terre de Saint-Michel, à la maison indiquée par M. Jacreau, elle domine et commande de là le fleuve de tous côtés.

De plus, on peut s'en rapporter à la relation de Lévis, qui, appelé au secours après la défaite et la mort de Montcalm, se fit rendre compte exact des causes de sa défaite. Quand il parle de l'attaque manquée de Bougainville pour reprendre dans la matinée le poste de la batterie dite de Samos et déloger le colonel Howe qui, avec son infanterie légère, s'en était emparé dès le point du jour, il indique avec certitude la maison Saint-Michel qu'il connaissait comme telle, et dans laquelle l'infanterie de Howe se tenait, dit-il, retranchée. Le chevalier Johnstone et Hervy Smith s'accordent avec Lévis pour placer cette batterie près de Sillery et Smith la nomme ainsi.

Pour en arriver au plus tôt à la prise de cette batterie et ce qui en fut la suite, nous ne nous arrêterons pas à mentionner la surprise du poste de Vergor qui la précéda; elle est trop connue. Il suffit de dire que quelques grenadiers et trois compagnies de l'infanterie légère commandés par le colonel Howe s'en était vitement emparés. Ceux-ci se divisèrent ensuite, partie dans les bois à gauche pour protéger ce flanc, et partie à droite pour balayer le cime du cap où se réfugiaient les fuyards, tout en faisant feu sur les troupes du débarquement au has. Aussitôt après que le premier convoi des troupes de Wolfe fut monté, en profitant de la côte devenue libre, et qu'il se vit établi sur les Hauteurs, son premier soin, après s'être formé en ligne en face du grand chemin et le dos au fleuve, fut d'envoyer attaquer la batterie qui, depuis le point du jour molestait sa descente, tirant sur ses bateaux et son escadre, particulièrement sur le dernier convoi de débarquement. La batterie se trouvait à environ un mille et demi de parcours de là en prenant le grand chemin et à la moitié de cette distance ou 1500 verges à vol d'oiseau.

Le brigadier-général Murray, avec le 58ème régiment et l'infanterie légère de Howe, et deux déserteurs pour guides, furent immédiatement dépêchés pour la cerner. Howe prit le devant et Murray le suivit jus-

qu'à la lisière du bois. Là il posta le 58ème en travers du chemin qui menait à la batterie. Dans ce même temps, Wolfe s'étant aperçu que les troupes françaises se formaient en nombre sur la rangée des buttes à Neveu entre lui et la ville, rappela Murray qui revint aussitôt. Mais le même officier d'ordonnance n'ayant pu rejoindre à temps le colonel Howe, pour lui remettre le même ordre, poussa en avant, escorté de quelques-uns des grenadiers, et ayant pris un chemin de raccourci, ils arrivèrent au point Bonvoisin, sur le ruisseau Belleborne. Là ils essayèrent une décharge d'un canon qui y était monté et qui fut suivie de quelques fusillades des hommes du poste, lesquels sur riposte vigoureuse disparurent bientôt dans l'épaisseur des bois environnants. L'escouade passa outre et parvint avant Howe à la batterie qui se trouvait à la maison Saint-Michel. Celui-ci arriva juste à point pour la trouver abandonnée et les canons encloués. Alors il retourna rejoindre Wolfe, qui, sur son rapport, renvoya une garnison de 172 des mêmes hommes pour s'y retrancher et s'y maintenir.

Où était Bougainville alors? Avait-il repassé à gauche de la rivière du Cap Rouge? Le 13 au matin, de six à sept heures, la marée était toute basse, le gué bon, et il y avait en outre à son embouchure un bac qui traversait au moyen d'un câble. Le nommé Galarnau tenait le passage. (*Prévosté, 27 juin 1758, fol. 110.*)

On constate que le 7 septembre, on s'adresse à Bougainville comme commandant à Sillery; le 8, au Cap-Rouge, puis à Saint-Michel; le 9, il est à Saint-Augustin, n'ayant fait ce jour-là aucun mouvement à cause du mauvais temps; de même le 10, imitant en cela l'ennemi. Son camp est au Cap-Rouge, et il y est le 11, où Remigny lui écrit. A 5 heures du soir, Montcalm le croit là par la lettre qu'il lui envoie. Le 12, dans la matinée, il surveille les vaisseaux avec l'aide de la Rochebeaucourt et 130 hommes de sa cavalerie qui suivent la marée montante qui va à midi. Ce même jour, Cadet, qui y a le plus grand intérêt, s'adresse à lui comme étant au Cap-Rouge. Suivant l'auteur de *l'Événement de la Guerre*, p. 65, Bougainville n'était éloigné que de deux lieues du Foulon quand il apprit, à ce qu'il dit, la dispersion du poste de Vergor et la montée de Wolfe avec son armée déjà rangée en bataille devant la ville. Au reste, comme dès le point du jour on a entendu, des côtes de Beauport, la batterie de Samos, il est à croire que Bougainville a dû l'entendre aussi, même s'il se trouvait au delà du Cap-Rouge.

Suivant le *Journal abrégé d'un aide-de-camp*, Bougainville ne fut averti que par les fuyards des postes culbutés. La fusillade de ces postes avait cependant déjà averti la ville et l'armée. Vaudreuil écrit du camp à Bougainville à six heures et trois-quarts du matin pour

l'avertir. Lévis qui s'est trouvé en relation immédiate avec Bourgainville, dit que celui-ci fut informé tard le matin, ce qui est assez vague quant à l'heure.

Prenons ce que Lévis en a écrit, *Journal des Campagnes*, p. 210.

“ M. de Bougainville n'ayant été averti que tard du débarquement des ennemis, commença à se mettre en mouvement avec environ 900 hommes seulement, marcha vers la maison Saint-Michel, qu'il trouva occupée. Il la fit attaquer par les volontaires de Duprat, mais sans succès, les ennemis y étant bien établis. Mais ayant appris à une certaine distance de l'armée ennemie que la nôtre avait été battue, il se replia sur la vieille Lorette et envoya demander à M. le marquis de Vaudreuil de nouveaux ordres.”

“ Nous perdîmes dans cette attaque plusieurs volontaires. Le sieur de Brignolet, lieutenant au régiment de la Sarre y fut tué, et le sieur de Rouvray, aussi lieutenant au même régiment, y fut grièvement blessé de deux coups de fusil. Cette attaque fut fort vive et nos troupes y montrèrent beaucoup de valeur. M. de Bougainville n'ayant pu se rendre maître de ce poste, prit le parti de le faire masquer.”

Suivant la version du chevalier Johnstone, aussi bon expert qu'écrivain militaire, Bougainville, chargé d'empêcher le descente de Wolfe au-dessus de la ville, aurait suivi la flotte jusqu'à la Pointe-aux-Trembles, et au retour, aurait été averti sur les sept à huit heures du matin que celui-ci était monté sur les Hauteurs et ses troupes déjà rangées en bataille devant la ville. Il se mit en toute hâte à marcher sur lui avec ce qu'il avait de troupes en deça de la rivière du Cap-Rouge, environ 900 hommes, en suivant le chemin des hauteurs et pour aller rejoindre Montcalm. Il s'arrêta en route, ayant trouvé devant lui une maison (Saint-Michel) barricadée et défendue par une forte garnison; il espérait la faire prisonnière. Le Noir, capitaine du régiment de la Sarre, alla l'attaquer de front avec la compagnie des volontaires de Duprat. En dépit de ses efforts et de sa charge impétueuse, il dut reculer, ayant perdu plus de la moitié de sa compagnie et reçu lui-même deux blessures. Mais Bougainville étant résolu à reprendre ce retranchement pour ne pas le laisser derrière lui, attendit l'arrivée de deux petites pièces du Cap-Rouge pour le forcer; or, par inadvertance, les boulets, dit-on, auraient été oubliés là. Quand Bougainville revint ainsi à la charge, ce n'était pas les boulets qui manquaient, mais les gargousses qui ne faisaient pas: elles n'étaient pas du bon calibre. Force fut d'abandonner l'assaut.<sup>1</sup>

---

<sup>1</sup> On aurait pu dire que tout conspirait contre Montcalm qui venait d'écrire à Bougainville l'avant-veille, 11 septembre: “ Jacau (celui-ci était Jacot Fédmont, capitaine d'artillerie) croit s'être trompé en vous envoyant



Si l'on en croit le *Journal Abrégé d'un A. de C.*, les deux officiers, qui commandaient en cette occasion les cent volontaires, furent abandonnées par la plus grande partie de leur détachement, et restés avec dix-huit soldats, furent écharpés et faits prisonniers.

Après cet échec, Bougainville tenta de rejoindre le champ de bataille, mais il arriva trop tard, la journée était perdue. Townshend se retourna contre lui avec deux pièces de canon et le força de se replier sur Lorette. La même mésaventure arriva à Townshend pour ses boulets. Ils étaient trop petits et il fallut pointer haut les canons. Que de légers incidents peuvent affecter le sort d'une bataille!

Le temps que Napoléon perdit pour s'emparer d'une habitation fortifiée permit à Wellington de se reconnaître et à Blucher d'arriver à son secours, l'après-midi de Waterloo.

Pourtant les dispositions de Montcalm pour repousser toute descente de Wolfe au-dessus de Québec avaient été bien prises et étaient suffisantes; car ses postes étaient tous biens garnis et stratégiquement disposés aux bons endroits et aussi pour former une chaîne complète, comme on l'a vu ci-dessus. Depuis, le 6 septembre il écrit à Bourgainville, "Voilà encore 200 grenadiers que je passe à la batterie de Sames "à votre disposition." Malheureusement, Vaudreuil remplace ce même jour par Vergor le brave de St-Martin qui tenait la garde de l'Anse-des-Mères et celle du Foulon avec 100 hommes. En tout, il y avait alors de Québec au Cap-Rouge, 500 hommes, et environ 1,500 autres surveillant au-dessus. En sus, Montcalm avait établi le même jour le Guienne pour stationner en réserve sur le grand chemin derrière Saint-Michel et Sillery, afin d'être à portée de secourir la droite et la gauche au besoin.

Vaudreuil intervint encore pour faire rentrer le Guienne le lendemain "dans la crainte, dit-il, qu'étant un corps pesant, il écraserait en poursuivant les marches de Bougainville; et quant à le laisser à l'Anse-des-Mères, cela ne se peut, continue-t-il, car il n'y a pas de bois" (pour se cacher). Le 12, Vaudreuil donne le contre-ordre de laisser le Guienne aller se poster dès le matin sur les Hauteurs. "Nous y verrons demain," dit-il. Ce demain assura le triomphe de Wolfe.

Et Vergor qui, avec une douzaine d'hommes et des bâtons et des pierres auraient pu rejeter au bas du cap n'importe quels assaillants, (*Johnstone, Hades, p. 10*) dormait!

---

"des gargousses..... craint que celles reçues ne soient pas de calibre." Cf. *Doughty, Siege of Q., Vol. IV, p. 125, lettre reproduite.* On ne peut s'empêcher de conjecturer ce qu'une forte diversion de ce côté, en queue de Wolfe, aurait pu amener de changement dans le résultat de la bataille qui, moins d'une heure après allait être livrée.

Alors que Wolfe, pressé par l'amiral décidé à partir, venait de promettre au Conseil de guerre à bord du *Sutherland* que, du moment qu'on tirerait quelques coups de fusil sur ses soldats à l'assaut, il abandonnerait sa tentative !

On voit qu'il ne s'en fallait que d'un cheveu en cette occasion, comme en plusieurs autres faciles à signaler, pour faire échouer toute la campagne de cette année contre le Canada. Pour nous, Canadiens, descendants des glorieux vaincus, qui nous inclinons devant les décrets de la toute puissance du Dieu des armées qui tient en ses mains les destinées des nations, nous n'avons qu'à remercier sa divine Providence, qui, par des moyens inaperçus alors, nous a fait passer d'une position désespérée, et pour notre plus grand bien, sous la domination anglaise, et nous a finalement assuré une noble liberté. Elle nous a sauvés par là-même des désastres et des malheurs qui ont accablé et continuent d'accabler la France depuis au-delà d'un siècle.